

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 10/03/2021

Délibération n° DE-0009-2021

**Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2020 – Budget principal**

Il convient, conformément à la réglementation, de décider de l'affectation du résultat (positif) du compte administratif 2020, en particulier compte tenu du débat d'orientations budgétaires mené par le Conseil d'administration auparavant.

Après avoir adopté le compte administratif 2020 du budget principal, le Conseil d'administration constate que celui-ci présente les résultats suivants :

	Résultats antérieurs reportés	Résultats de l'exercice 2020	Restes à réaliser	Résultats de clôture 2020
Investissement	799 912,68 €	49 517,69 €	- 35 926,08 €	813 504,29 €
Fonctionnement	2 473 771,84 €	-243 640,28 €	-	2 230 131,56 €

Par délibération n° DE-0011-2018 du 8 février 2018, le Conseil d'administration a autorisé une régularisation sur exercice antérieur à la demande du comptable.

Les opérations d'ordre non budgétaires entre les deux sections ont été partiellement retraduites dans la comptabilité.

Afin de régulariser cette situation générant une anomalie dans le contrôle de reprise des excédents dans les comptes du comptable, ce dernier souhaite que les résultats 2020 des deux sections soient modifiés avant l'affectation du résultat. Il conviendrait de déduire 5 681,00 € du résultat de clôture de la section de fonctionnement et d'ajouter ce même montant au résultat de clôture de la section d'investissement.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**AUTORISE**

- la modification des résultats de clôture comme suit conformément à la demande du comptable :

	Résultats de clôture 2020	Régularisation	Résultats reportés au budget 2021
Investissement	813 504,29 €	5 681,00 €	819 185,29 €
Fonctionnement	2 230 131,56 €	- 5 681,00 €	2 224 450,56 €

**DÉCIDE**

- d'affecter comme suit le résultat de clôture de la section de fonctionnement :

I/ Résultat de la section de fonctionnement au 31.12.2020	2 224 450,56 €
II/ Affectation obligatoire Couverture du besoin de financement (c/R 1068)	-
III/ Solde disponible après affectation obligatoire	2 224 450,56 €
IV/ Affectation du solde disponible Report à la section de fonctionnement (c/R 002) Réserve d'investissement (c/R 1068)	2 224 450,56 € -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 10/03/2021

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 10 mars 2021.



Le Président,



**Roger RECORS**  
Maire-adjoint de CESTAS

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : **11 MARS 2021**

PUBLIÉE LE : **11 MARS 2021**